



10 mars 2015

(15-1361)

Page: 1/2

Comité des obstacles techniques au commerce

Original: anglais

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.6.

1. Membre notifiant: <u>BRÉSIL</u> Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés (articles 3.2 et 7.2):
2. Organisme responsable: <i>Brazilian Health Surveillance Agency - ANVISA</i> (Agence brésilienne de surveillance sanitaire) Les nom et adresse (y compris les numéros de téléphone et de fax et les adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant) de l'organisme ou de l'autorité désigné pour s'occuper des observations concernant la notification doivent être indiqués si cet organisme ou cette autorité est différent de l'organisme susmentionné: <i>National Institute of Metrology, Quality and Technology - INMETRO</i> (Institut national de la métrologie, de la qualité et de la technologie) Téléphone: +(55) 21 2563.2840 Fax: +(55) 21 2563.5637 Courrier électronique: barreirastecnicas@inmetro.gov.br Site Web: http://www.inmetro.gov.br/barreirastecnicas Les observations concernant le projet de texte réglementaire notifié sont à envoyer à l'adresse suivante: http://formsus.datasus.gov.br/site/formulario.php?id_aplicacao=19621
3. Notification au titre de l'article 2.9.2 [X], 2.10.1 [], 5.6.2 [], 5.7.1 [], autres:
4. Produits visés (le cas échéant, position du SH ou de la NCCD, sinon position du tarif douanier national. Les numéros de l'ICS peuvent aussi être indiqués, le cas échéant): Tabacs. Tabacs et succédanés de tabac fabriqués (chapitre 24 du SH)
5. Intitulé, nombre de pages et langue(s) du texte notifié: <i>Draft Technical Resolution N° 17, 5 March 2015, Regarding the Health Warning Which Must Occupy 30% (Thirty Per Cent) of the Bottom of the Front Face of the Packaging on Tobacco Products</i> (Projet de décision technique n° 17 du 5 mars 2015. Avertissements sanitaires devant figurer au bas des emballages de produits du tabac et occuper 30% (trente %) de la face avant de ces emballages), 3 pages, en portugais

6.	<p>Teneur: Projet de décision technique n° 17 du 5 mars 2015 portant sur les avertissements sanitaires devant figurer au bas des emballages de produits du tabac et occuper 30% (trente %) de la face avant de ces emballages (3 pages, en portugais).</p> <p>Ce projet de décision technique prévoit l'impression d'avertissements sanitaires, comme suit:</p> <p>I - "<i>This product causes cancer. Quit smoking. Dial health 136</i>" ("Ce produit provoque le cancer. Arrêtez de fumer. Composez le 136");</p> <p>II - L'avertissement sanitaire doit obligatoirement occuper 30 (trente) % de la surface de l'emballage des produits du tabac;</p> <p>III - L'avertissement sanitaire doit être imprimé en haute résolution et être affiché de manière claire et lisible.</p> <p>À partir du 1^{er} janvier 2016, seuls les produits dont l'emballage est conforme à cette décision seront disponibles à la vente au détail.</p>
7.	<p>Objectif et justification, y compris la nature des problèmes urgents, le cas échéant: Protection de la santé ou de la sécurité des personnes</p>
8.	<p>Document pertinents: Journal officiel brésilien (<i>Diário Oficial da União</i>), 6 mars 2015; Section 1, page 45, Projet de décision (<i>Consulta Pública</i>) n° 17, 5 février 2015, émis par l'Agence brésilienne de surveillance sanitaire (ANVISA). À l'adoption, ce texte sera publié au Journal officiel brésilien. Disponible en portugais</p>
9.	<p>Date projetée pour l'adoption: Sera déterminée à l'issue de la période de consultation</p> <p>Date projetée pour l'entrée en vigueur: Sera déterminée à l'issue de la période de consultation</p>
10.	<p>Date limite pour la présentation des observations: 16 mars 2015</p>
11.	<p>Entité auprès de laquelle les textes peuvent être obtenus: point d'information national [] ou adresse, numéros de téléphone et de fax et adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant, d'un autre organisme:</p> <p>Organisme responsable: <i>Brazilian Health Surveillance Agency</i> - ANVISA (Agence brésilienne de surveillance sanitaire) SIA, Trecho 5, Área Especial 57 Brasília - DF (Brésil) CEP: 71.205-050 Téléphone: +(55) 61 3462.5402 Site Web: http://www.anvisa.gov.br</p> <p>http://portal.anvisa.gov.br/wps/wcm/connect/9b0f8080478b8306bf93fffe096a5d32/CP+17-2015+-+Minuta.pdf?MOD=AJPERES</p>